

L'An Deux Mille Dix, le QUATRE MARS à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M.NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et petite enfance – prestations de service - conventions avec la caisse d'allocations familiales de la Manche.

Il est exposé au Conseil Municipal que les conventions de prestation de service passées avec la caisse d'allocations familiales de la Manche ont pris fin au 31 décembre 2009. Elles concernent l'accueil de Loisirs périscolaire, l'accueil de Loisirs d'été (centres aérés maternels et primaires), l'accueil de Loisirs Récréation (anciennement écoles primaires Voltaire, Rousseau, Hugo, J-Zay) et la crèche multi-accueil Denis Cordonnier.

La caisse d'allocations familiales propose la signature de nouvelles conventions, valables du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013, dans les mêmes termes que les précédentes.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter de passer ces quatre nouvelles conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission de l'éducation et de la petite enfance,

Après en avoir délibéré

ACCEPTE de passer quatre nouvelles conventions avec la caisse d'allocations familiales de la Manche concernant les prestations de service de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs Récréation, de l'accueil de loisirs d'été et de la crèche multi-accueil Denis Cordonnier

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

Le Maire,

André ROUXEL